



CONFÉRENCE INTERNATIONALE AFRIQUE - EUROPE SUR L'INSOLVABILITÉ

THÈME **L'INSOLVABILITÉ :**
Prodromes d'une révolution



10 & 11 décembre 2026 - Université Internationale de Libreville – Berthe & Jean



AVANT-PROPOS

Chers Tous,

Ou plutôt - cher participant potentiel —, car nous espérons que ces pages ne se contenteront pas d'être lues, mais qu'elles susciteront une réaction, une réflexion, voire un engagement.

Ce dossier n'est ni une brochure de plus ni un simple préambule protocolaire à un événement académique. Il est une invitation à rejoindre un espace de réflexion où l'insolvabilité cesse d'être un objet technique et austère pour redevenir ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un terrain de confrontation entre doctrines, pratiques, visions économiques et choix institutionnels.

Notre ambition est d'ouvrir un dialogue qui ne se contente pas de décrire le réel, **mais cherche à en éprouver les catégories, les équilibres et les présupposés.**

L'insolvabilité n'est pas un simple problème d'ingénierie juridique. Elle révèle les forces qui structurent nos économies, les fragilités qui les traversent, les choix politiques qui les orientent, les risques à maîtriser et les occasions à saisir.

Parce que toute transformation durable commence aussi par la formation, cette conférence s'inscrit dans la vocation première de l'Université : transmettre, éclairer et former les acteurs de l'économie de demain.

Nous avons donc voulu que cette présentation ne soit pas un itinéraire fléché, mais une porte d'entrée ouvrant à double battant sur un événement où se confronteront la théorie et la pratique, les certitudes — si elles existent — et leurs limites, les règles et leurs effets, sur fond de tabula rasa. Une ouverture vers un dialogue Afrique-Europe qui ne juxtapose pas les systèmes, mais cherche à comprendre ce qui, dans leurs convergences et leurs divergences, peut inspirer un véritable aggiornamento de part et d'autre.

Puissent ces quelques mots ne pas simplement vous informer, mais vous donner envie de prendre part à cette réflexion.

À force d'avancer par petits pas, on finit par buter sur le moindre muret, faute d'avoir pris assez d'élan. Nous proposons donc de commencer par de grandes enjambées. Les ajustements viendront ensuite.



Me Werner DERIJCKE

Président du Comité
Scientifique



Me Patrick DEWOLF

Président du Fonds
Scientifique Jean Bastin



**Dr Marie-Madeleine
MBORANTSUO**

Président de l'Université
Internationale de Libreville
– Berthe & Jean



**Dr Laëtitia
MAKITA-NGADI**

Présidente de Semen
Africa Consulting

1. OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

Le droit de l'insolvabilité poursuit partout des objectifs considérables et se gonfle d'importance : prévenir les défaillances, préserver les entreprises viables, organiser la liquidation de celles qui ne le sont plus, protéger les créanciers, maintenir l'emploi et, plus largement, permettre à l'économie de surmonter l'échec. Mais les catégories, les mécanismes et les équilibres sur lesquels repose ce droit répondent-ils encore à ces ambitions ? Et d'ailleurs, le droit n'est-il pas parfois une gazelle qui se rêve lion ? Les juristes sont-ils les meilleurs interlocuteurs de l'entreprise en difficulté ? L'entreprise est-elle encore un concept utile ? Ne faudrait-il pas déplacer la focale et considérer d'abord la taille du patrimoine ?

Ces questions, et bien d'autres encore, la Conférence entend les examiner en faisant du passé table rase et en tirant l'esprit du cachot. Pendant deux jours, économistes, professeurs, magistrats, avocats, entrepreneurs, décideurs et praticiens confronteront, sans hiérarchie entre elles, des expériences africaines et européennes. Il ne s'agira pas simplement de comparer des règles ou des procédures,

mais d'en interroger les présupposés : que faut-il sauver — et d'ailleurs faut-il sauver ? Quand faut-il liquider ? Quelle place réserver à la loi, à l'exécutif, au juge, aux dirigeants, aux créanciers et aux praticiens de l'insolvabilité ?

C'est dans cette perspective que s'inscrit la Conférence Internationale Afrique–Europe sur l'Insolvabilité, qui se tiendra à Libreville les 10 et 11 décembre 2026 au sein de l'Université Internationale de Libreville – Berthe & Jean.



2. ENJEUX AFRICAINS ET EUROPÉENS

L'Afrique et l'Europe font face à des défis convergents :

- Fragilité des entreprises publiques,
- Restructurations industrielles,
- Tensions macroéconomiques,
- Transformations technologiques,
- Nécessité de moderniser les cadres juridiques face à la compétition économique.

Au-delà de ces dynamiques visibles, l'insolvabilité révèle également **des mouvements plus profonds** :

- L'évolution des chaînes de valeur,
- La recomposition des secteurs stratégiques,
- Les signaux faibles de fragilité institutionnelle,
- Les comportements émergents des investisseurs,
- Les risques systémiques liés aux transitions économiques.

La conférence nous plonge ainsi au cœur de ces enjeux : le traitement de l'insolvabilité conditionne la stabilité des économies, la confiance des investisseurs, la crédibilité des institutions et la capacité des entreprises à se transformer. Il constitue aussi un indicateur stratégique, permettant d'anticiper les mutations, d'identifier les vulnérabilités et de saisir les opportunités de restructuration ou d'innovation.

3. POURQUOI UNE CONFÉRENCE SUR L'INSOLVABILITÉ ?

Parce que l'insolvabilité est :

- **Un pilier ancien**, mais trop peu revisité ;
- **Un mécanisme central** pour la compétitivité économique ;
- **Un enjeu de souveraineté** pour les États ;
- **Un outil stratégique** pour les investisseurs ;
- **Un espace de dialogue essentiel** entre magistrats, économistes, juristes et décideurs.

Et parce que l'Afrique et l'Europe ont beaucoup à apprendre l'une de l'autre.

L'ambition de cette conférence est double :

- **Interroger les fondements du droit de l'insolvabilité**
Non pas seulement comme un ensemble de règles techniques, mais comme un instrument économique, un outil de régulation, un mécanisme de prévention, et un vecteur de rebond pour les entreprises en difficulté.
- **Favoriser un dialogue structuré entre l'Afrique et l'Europe**
Les systèmes OHADA et européens présentent des convergences, des divergences et des défis communs. Les confronter permettra de :
 - Enrichir les pratiques,
 - Identifier les limites des modèles actuels,
 - Explorer des pistes de réforme,
 - Anticiper les évolutions futures du droit de l'insolvabilité.



4. UNE CONVERGENCE SCIENTIFIQUE, ACADÉMIQUE ET STRATÉGIQUE

LE FONDS SCIENTIFIQUE JEAN BASTIN (FSJB)

Fondé dans les années 1990 par Monsieur Jean Bastin, figure majeure de l'assurance-crédit et théoricien reconnu de la discipline, le Fonds scientifique poursuit une mission de recherche et de diffusion des connaissances dans les domaines du crédit, du risque financier et des mécanismes de protection économique.

Son histoire, marquée par une réflexion profonde sur les engagements financiers, la solvabilité et les systèmes de garantie, fait du FSJB un acteur naturel pour porter une réflexion contemporaine sur l'insolvabilité.

L'héritage intellectuel de Jean Bastin — rigueur, exigence, vision prospective — imprègne l'esprit de cette conférence.



L'UNIVERSITÉ INTERNATIONALE DE LIBREVILLE – BERTHE & JEAN (UIL-BJ)

L'Université Internationale Berthe & Jean est une institution académique gabonaise de haut niveau co-fondée en 2013 par le **Dr Marie-Madeleine MBORANTSUO**, et portée sur une vision claire : **offrir des formations de qualité à la jeunesse africaine, ancrées dans une dynamique d'ouverture internationale**. Son histoire, structurée par des jalons institutionnels, témoigne d'une construction progressive, rigoureuse et maîtrisée.

L'UIL-BJ est le fruit de la vision du Docteur Carles Luce Donald KAMBANGOYE, Co-fondateur et promoteur de l'Institution Internationale Berthe et Jean, qui souhaitait offrir aux jeunes d'Afrique et du monde un cadre de formation comparable à celui des meilleures universités internationales.

Aujourd'hui, l'Université s'affirme comme un espace académique en mouvement, dédié à l'éducation, la recherche, la coopération et au développement durable.

En hébergeant la Conférence Internationale Afrique–Europe sur l'Insolvabilité, l'UIL-BJ confirme son rôle de plateforme intellectuelle, capable de fédérer les savoirs, les pratiques et les perspectives autour d'un enjeu majeur pour les économies africaines et européennes.



SEMEN AFRICA CONSULTING

Semen Africa Consulting est un cabinet africain d'intelligence économique fondé en 2020 à Casablanca au Maroc, dédié à la promotion des investissements en Afrique à travers la compréhension fine des dynamiques africaines, à l'analyse des risques et opportunités, et à l'accompagnement stratégique des acteurs publics et privés souhaitant investir sur le continent.

Comprendre les mécanismes de défaillance, les limites des systèmes actuels, les enjeux de restructuration et les perspectives de réforme est indispensable pour tout investisseur souhaitant s'engager sur le continent.

En rejoignant le FSJB et l'UIL-BJ, Semen Africa contribue à faire de cette conférence un moment où se rencontrent la science, la formation et l'investissement, dans une perspective Afrique–Europe. Parce qu'anticiper les mutations, comprendre les risques et saisir les opportunités, c'est déjà commencer à imprimer le futur ensemble.



5. PUBLIC CIBLE



Enseignants-chercheurs
dans les domaines du Droit,
de la Finance et de l'Économie,



Magistrats spécialisés
en matière commerciale
et pénale,



Praticiens chevronnés
(curateurs, liquidateurs,
avocats, administrateurs
judiciaires),



Économistes et experts
en restructuration,



Responsables
d'entreprises publiques
et privées,



Décideurs institutionnels.

ARCHITECTURE SCIENTIFIQUE

Le programme s'articule autour de 7 modules majeurs, répartis sur deux jours, couvrant l'ensemble des dimensions économiques, juridiques, institutionnelles et prospectives de l'insolvabilité. Chaque module donnera lieu à une présentation structurée, un échange d'expériences, un débat interactif et une synthèse.

+7

PROGRAMME

10 & 11 décembre 2026
Université Internationale de Libreville
– Berthe & Jean.


THÈME **L'INSOLVABILITÉ :**
Prodromes d'une révolution

Jeudi 10 décembre 2026

08:00
09:00 **ACCUEIL**
DES PARTICIPANTS

09:00
09:30 **CÉRÉMONIE**
D'OUVERTURE

- Mot d'accueil de la Présidente de l'Université Internationale Libreville – Berthe & Jean
- Mot d'accueil du Président du Fonds Scientifique Jean Bastin
- Mot d'accueil du Président du Comité organisateur – Présentation générale de la conférence

09:30
11:00 **MODULE 1**
L'insolvabilité entre crise et
opportunité : les aspects économiques
de la défaillance des entreprises

Le droit, enjeu de domination économique – Insolvabilité et défaillance : que recouvrent vraiment les mots ? – Pourquoi les entreprises défont-elles ? – L'insolvabilité : restructurer, discipliner ou permettre le rebond ? – Peut-on réellement prévenir la crise ?

11:00 - 11:15

PAUSE-CAFÉ

11:15
13:00 **MODULE 2**
La défaillance des entreprises
publiques : crises systémiques et
enjeux politiques

Spécificités économiques, institutionnelles et juridiques des entreprises publiques – Causes conjoncturelles et structurelles de leur défaillance – La défaillance des entreprises publiques comme risque systémique et enjeu politique – Limites des outils classiques de prévention et de traitement de l'insolvabilité – Réformes, restructurations et gouvernance

13:00 - 14:00

DEJEUNER

14:00
15:30 **MODULE 3**
Le juge face à l'insolvabilité : quelle
place – si tant est qu'il doive en avoir
une – quels pouvoirs, quelles limites ?

Le juge doit-il jouer un rôle central dans le traitement des entreprises en difficulté ? – Prévention et détection précoce : faut-il une intervention judiciaire ? – La sauvegarde de l'entreprise est-elle une priorité ? – Quelle protection pour les créanciers, quelle répression des abus ? – Articulation entre le juge, les autres acteurs de l'insolvabilité et le juge pénal – Les décisions judiciaires améliorent-elles réellement l'issue économique de la procédure ?

15:30 - 15:45

PAUSE-CAFÉ

15:45
17:15 **MODULE 4**
Qui doit administrer l'insolvabilité ?
Public, privé ou entre-deux ?

Faut-il confier l'administration de l'insolvabilité à des professionnels spécialisés ? – Mission publique, activité privée ou modèle hybride ? – Qui choisit, rémunère et contrôle l'administrateur de l'insolvabilité ? – Pouvoirs, indépendance et responsabilité – Place des créanciers, des dirigeants et des autres acteurs publics et privés – La concurrence entre professionnels peut-elle améliorer l'efficacité du traitement de l'insolvabilité ?

17:15
18:00 **Visite institutionnelle de l'Université**
Internationale Libreville – Berthe &
Jean

Découverte des infrastructures académiques, des espaces de formation, des laboratoires, et des installations qui incarnent la vision de l'UIL-BJ.

18:00
19:30 **COCKTAIL**
DINATOIRE VIP

Vendredi 11 décembre 2026

09:00 10:30	MODULE 5 Redressement et restructuration : solutions, illusions ou impasses ?	Faut-il redresser ou restructurer, et selon quelle logique économique et juridique ? – Plans et concordats : instruments utiles ou constructions artificielles ? – Conditions de faisabilité d'un redressement crédible – Rôle respectif du juge, des créanciers, des dirigeants et des personnes chargées d'accompagner, de superviser ou d'administrer le processus – Risques d'un redressement artificiel, tardif ou destructeur de valeur – Regards croisés sur les approches européennes et OHADA en matière de redressement et de restructuration.
----------------	--	--

10:30 - 10:45

PAUSE-CAFÉ

10:45 12:15	MODULE 6 Faut-il hiérarchiser les créanciers ?	Fondements historiques, juridiques et économiques des privilèges et sûretés – Pourquoi l'intérêt de certains créanciers devrait-il l'emporter sur celui des autres ? – Impact économique de la hiérarchie des créanciers dans le traitement de l'insolvabilité – Les privilèges et sûretés améliorent-ils réellement l'efficacité économique du financement et du traitement de l'insolvabilité, ou déterminent-ils principalement qui supportera la perte lorsque la valeur ne suffit plus ? – Réformes et tendances contemporaines en Europe et dans l'espace OHADA – Les modèles actuels résistent-ils encore aux réalités économiques contemporaines ?
----------------	---	--

12:15 - 13:30

DÉJEUNER

13:30 15:00	MODULE 7 Faut-il réinventer le droit de l'insolvabilité ? Numérisation et nouveaux modèles	Limites des systèmes actuels d'insolvabilité – Évolutions économiques, technologiques et institutionnelles – Numérisation des procédures : simplification, accélération ou simple transposition numérique de mécanismes anciens ? – Intelligence artificielle, traitement des données et automatisation : quels apports, quels risques ? – Prévenir plutôt que traiter ? – Quels acteurs, quelles fonctions et quels équilibres pour le droit de l'insolvabilité de demain ?
----------------	---	--

15:00 - 15:15

PAUSE-CAFÉ

15:15 16:30	CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE	• Présentation des rapports de synthèse • Allocution de clôture du Président du Fonds Scientifique Jean Bastin • Allocution du Président du Comité organisateur • Remise des attestations et des Prix du « Meilleur Rapport de Synthèse »
----------------	---------------------------------	--

**FIN DE LA
CONFÉRENCE**

6. LE CAHIER DE LA CONFÉRENCE

Un cahier spécialement conçu pour la conférence sera remis aux participants. Ce document, élaboré en amont, rassemblera les analyses majeures, les contributions des orateurs et les perspectives Afrique–Europe sur l'évolution du droit de l'insolvabilité.

Ce cahier de la conférence constituera :

- Une référence académique pour les chercheurs, magistrats et étudiants ;
- Un support stratégique pour les décideurs publics et privés ;
- Un instrument prospectif pour anticiper les mutations économiques, institutionnelles et technologiques affectant l'insolvabilité.

CONCLUSION

La Conférence Internationale Afrique–Europe sur l'Insolvabilité se présente comme un **évènement structurant**, ambitieux, et nécessaire. Elle offre une plateforme unique pour repenser une matière essentielle au bon fonctionnement des économies contemporaines, en croisant les regards, les traditions juridiques et les expériences de terrain.

Elle incarne la volonté des organisateurs — **Fonds Scientifique Jean Bastin, Université Internationale de Libreville – Berthe & Jean et Semen Africa Consulting** — de porter un **dialogue scientifique exigeant**, un **regard prospectif**, et une **vision renouvelée** du droit de l'insolvabilité.



